

**DECISION N°202-2024 –  
AVENANT N°1 - MARCHE PUBLIC « AMENAGEMENT DU FUTUR SIEGE DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FOREZ-EST » – LOT N°18  
AMENAGEMENTS PAYSAGERS**

**Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est**

**Vu** le Code de la Commande Publique et notamment en ses articles L 2123-1, R 2123-1 1° et R 2194-8,

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est,

**Vu** la délibération n°2022.019.19.07 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est en date du 19 juillet 2022 portant diverses délégations de pouvoirs à Monsieur le Président,

**Vu** le lot n°18 « Aménagements paysagers » notifié le 23 janvier 2023 à la société dénommée SAS CHARTIER CREATION dont le siège social est à VOUGY (Loire), 3901 Route de Roanne,

**Vu** l'avenant n°1 suivant le devis n°D241102 du 09 octobre 2024 ci-annexé,

**Considérant** qu'en cours de chantier, des adaptations se sont révélées nécessaires et entraînent des moins et des plus-values ainsi que la nécessité de réaliser des travaux complémentaires. Les travaux concernés par ces modifications ne figuraient pas dans le marché public initial,

**Considérant** qu'il est, par conséquent, nécessaire de porter avenant audit marché public,

**Considérant** que le seuil des 5 538 000,00 € en dessous duquel Monsieur le Président est autorisé à signer n'est pas dépassé,

**DECIDE**

**ARTICLE 1**

D'approuver et de signer l'avenant n°1 - joint en annexe - au lot °18 « Aménagements paysagers » notifié le 23 janvier 2023 à la société dénommée SAS CHARTIER CREATION dont le siège social est à VOUGY (Loire), 3901 Route de Roanne, pour un montant de 3 214,15 € HT.

**ARTICLE 2**

Dire que les crédits requis sont prévus au budget.

**ARTICLE 3**

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur Le Sous-Préfet de MONTBRISON,
- Monsieur Le Trésorier de FEURS.

Fait à FEURS (Loire),  
Le 24/10/2024

**Le Président,**  
Pierre VERICEL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20241024-202-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/10/2024